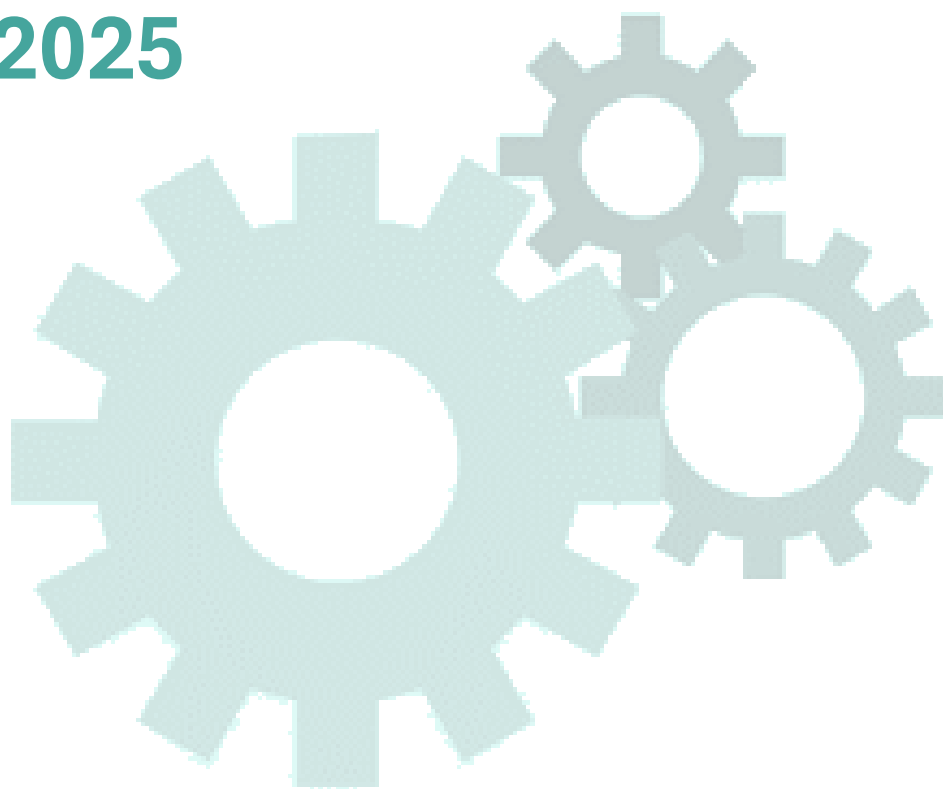


Rapport d'activité

Service Sanitaire des Étudiants

en Santé 2025



Mars 2026

Collégium Santé

Créé par : Carine SAUGER



PREAMBULE

Cadre réglementaire

Conformément à l'instruction interministérielle du 27 novembre 2018, le Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES) est intégré dans la formation initiale de six filières de santé : kinésithérapie, maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et soins infirmiers. Ce dispositif pédagogique prend la forme d'un module de 6 semaines combinant des apports théoriques et une mise en situation pratique via un stage de prévention.

Contexte en Centre-Val de Loire (CVL)

En l'absence d'instances régionales initiales, les écoles de formation de la région ont créé une Commission opérationnelle au sein du Collégium Santé afin de coordonner le dispositif et d'organiser la répartition des stages. Face à la fragilité du système porté uniquement par les écoles de formation, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a financé, dès 2023, un poste de coordonnateur régional (1 ETP) pour fluidifier les aspects techniques et organisationnels.

Enjeux de l'année 2025

L'année 2025 marque une étape de transition et de structuration pour le SSES en CVL. Les instances régionales de gouvernance, pilotées par l'ARS et le Rectorat, ont été réactivées.

Le présent document dresse le bilan de l'activité du SSES pour l'année 2025. Il s'articule autour de deux axes :

- Les données chiffrées de l'année universitaire 2024-2025
- Les actions et réalisations de l'année 2025.

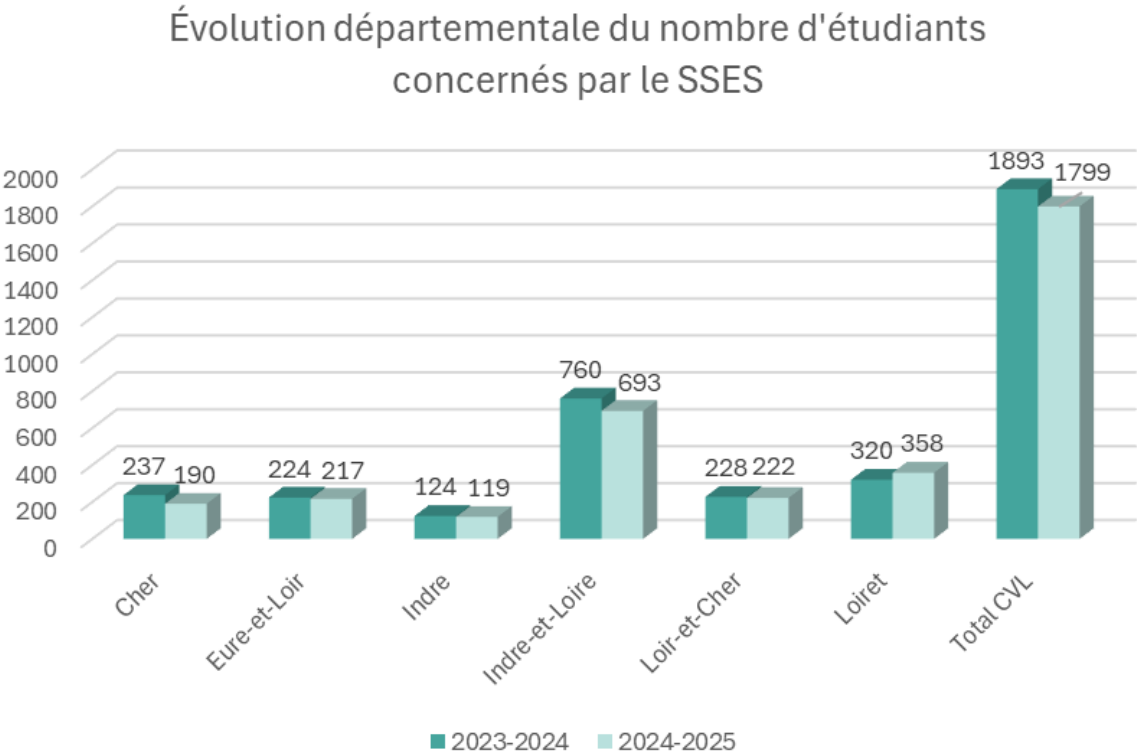
LE SERVICE SANITAIRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 EN CHIFFRES

Les filières concernées par le service sanitaire

Au total ce sont 19 structures qui mettent en place le dispositif de service sanitaire auprès de leurs étudiants :

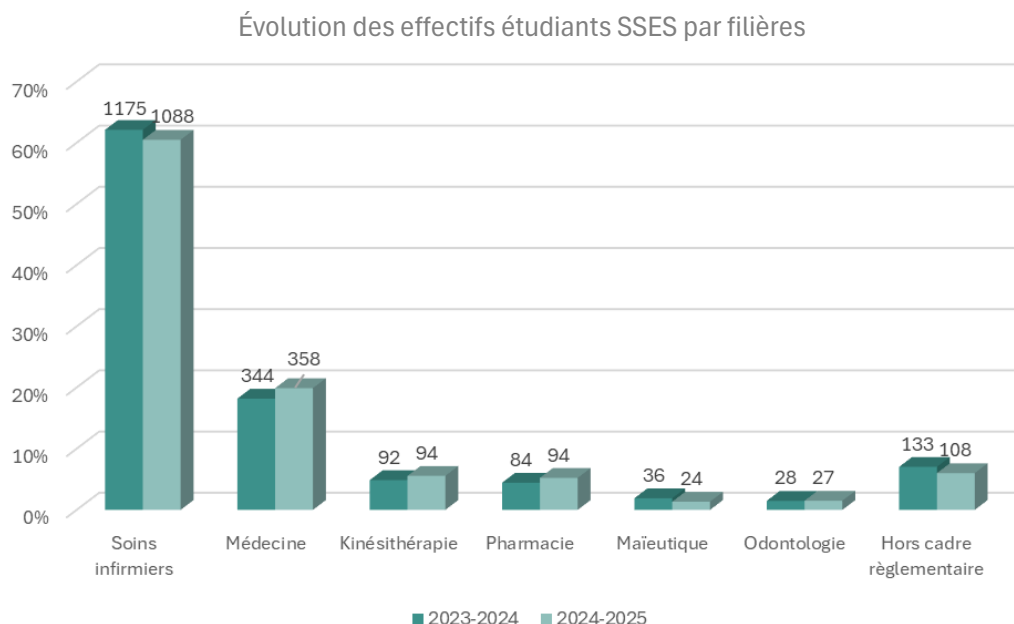
- 13 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- 1 école de sage-femmes (Tours)
- 1 école universitaire de kinésithérapie – EUK (Orléans)
- 2 facultés de médecine (Département de formation médicale d’Orléans et faculté de médecine de Tours)
- 1 faculté d’odontologie (Tours)
- 1 faculté de pharmacie (Tours)

Particularité régionale
Les filières du pôle médico-technique du CHRU de Tours ont intégré le dispositif service sanitaire dans leur cursus de formation.



Les étudiants

Au cours de l'année universitaire 2024-2025, 100% des étudiants des 6 filières concernées par le dispositif ont réalisé leur service sanitaire. A cela s'ajoute 108 étudiants hors filières réglementaires soit **1799 étudiants formés au service sanitaire**.



Les terrains de stage

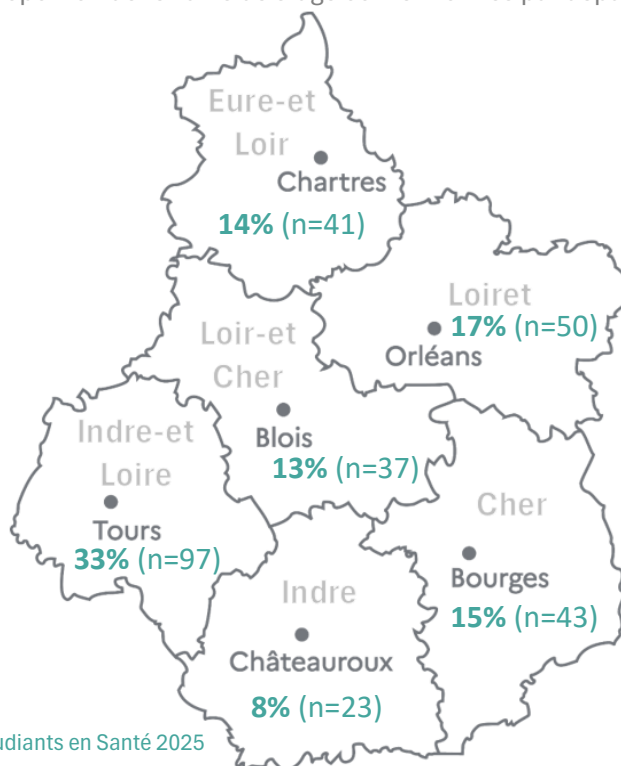
L'offre

Parmi les 333 offres recensées pour l'accueil d'étudiants en stage de service sanitaire :

- 87% [n=291] ont été retenues par les écoles de formation (proportion oscillant entre 79% et 96% selon les départements). Elles ont fait l'objet d'un conventionnement pour l'accueil des étudiants
- 13% [n=42] n'ont pas été sélectionnées.

On note une diminution de près d'un tiers de l'offre de stages passant de 442 sur l'année 2023-2024 à 333 pour l'année 2024-2025.

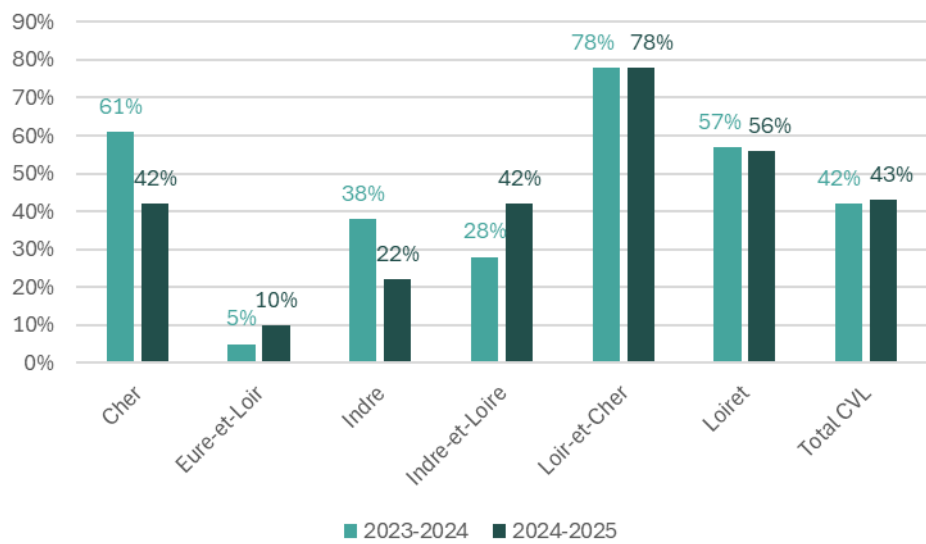
Nombre et proportion de terrains de stage conventionnés par département



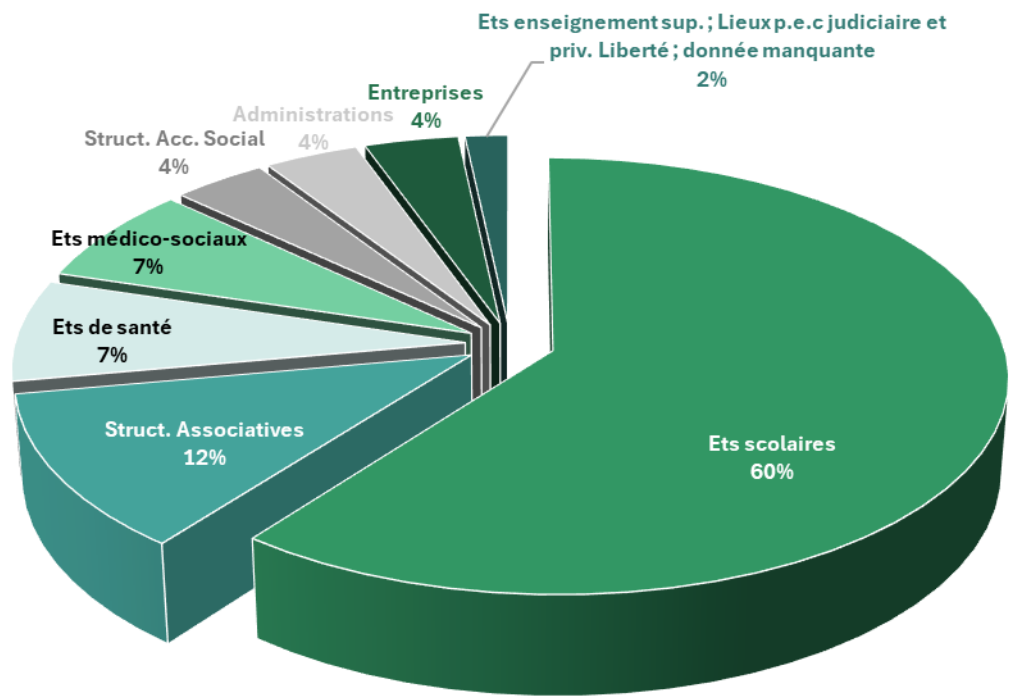
L'interprofessionnalité

En moyenne, 43% (proportion stable par rapport à 2023-2024) des stages étaient réalisés en interfilières¹ avec un nombre moyen de 6,2 étudiants par groupe².

Proportion départementale de stage interfilières



Typologie des terrains de stage



¹ Au moins 2 filières représentées dans un même groupe d'étudiants

² Tout stage et toutes filières confondues

LE SSES EN PRATIQUE

La commission opérationnelle

La commission opérationnelle réunie l'ensemble des filières concernées par le SSES, le Rectorat ainsi que les partenaires régionaux investis dans le dispositif.

En 2025, les 4 réunions ont permis de structurer les modalités pratiques du dispositif SSES et définir l'organisation présentée ci-après.

Cette commission est également un espace d'échanges sur des sujets d'actualités impactant l'organisation du SSES (évolutions des référentiels de formation, intégration de nouvelles filières dans le dispositif), des retours d'expérience, de transmission d'informations locales et nationales.

Organisation régionale et calendrier

Janvier - mars : préparation de la campagne 2025-2026

- Définition du circuit de l'information pour le recensement des terrains de stage,
- Élaboration du calendrier et choix des échéances régionales.

Avril – juin : recensement des terrains de stages.

Juillet – septembre :

- Répartition des terrains de stage interfilières en réunion départementale dématérialisée.

Mise en place en 2024 par les écoles de formation, ces réunions ont été reconduites en 2025. Elles ont été animées par des référents pédagogiques volontaires et ont facilité la répartition des terrains de stage entre les différentes filières.

- Affectation des étudiants par les écoles de formation.

Septembre – octobre :

- Information des terrains de stage retenus et non retenus pour l'accueil des étudiants,
- Signature des conventions de stage (propre à chaque filière),
- Procédure spécifique aux terrains de stage en milieu scolaire : signature d'une charte d'engagement par les étudiants, vérification du FIJAIS/FIJAIT³ par le Rectorat.

Novembre : 1^{ère} semaine de stage (semaine régionale banalisée). La deuxième semaine de stage banalisée est prévue du 30 mars au 3 avril 2026.

³ FIJAIS - Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou violentes

FIJAIT - Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Terroristes

Procédure spécifique des stages réalisées dans l'Education Nationale

En tant qu'intervenants extérieurs dans les établissements scolaires, les étudiants en service sanitaire doivent se conformer aux directives académiques. Avec l'appui du coordonnateur régional, un travail de fond a été réalisé par le Rectorat et les écoles de formation pour revoir la procédure propre aux stages de service sanitaire réalisés en milieu scolaire.

Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour

- Réviser la charte d'engagement de l'étudiant en service sanitaire mentionnant notamment le respect de la laïcité à l'école et l'attestation d'honorabilité,
- S'accorder sur la procédure à suivre et le rôle de chacun.

Il a finalement été retenu que :

- Les instituts et universités :
 - Informent leurs étudiants de la démarche spécifique aux stages réalisés en établissement scolaire,
 - Transmettent à leurs étudiants la charte de l'Éducation Nationale avec la convention de stage habituelle,
 - Adressent aux référents départementaux de l'Éducation Nationale
 - La liste des étudiants réalisant leur stage en établissement scolaire,
 - La convention de stage signée des étudiants et de l'école de formation,
 - La charte d'engagement de l'étudiant en service sanitaire signée.
- Les étudiants adressent aux référents départementaux de l'Éducation Nationale leur Carte Nationale d'Identité (CNI),
- Le Rectorat :
 - Consulte le FIJAIS/FIJAIT,
 - Fait signer les conventions de stages et chartes d'engagement aux établissements scolaires accueillant les étudiants,
 - Renvoie les conventions signées aux instituts et universités écoles de formation.

Cette procédure sera évaluée à l'issue de cette première année de fonctionnement et ajustée selon les besoins.

ACTIONS ET REALISATIONS 2025

Déploiement du Portail d'Offres de Service Sanitaire (POSS) pour le recensement des stages

Objectif

Utiliser le POSS, plateforme nationale, pour le recensement des terrains de stage en service sanitaire à partir de l'année universitaire 2025-2026.

Organisation en CVL

Diagnostic initial

Le diagnostic initial amorcé fin 2024 a mis en évidence la nécessité d'apporter des évolutions techniques à l'outil pour se rapprocher du fonctionnement établi en région CVL et faciliter son déploiement. Les ministères de l'« Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports » et « des solidarités et de la santé » ont accepté de prendre en charge une partie de ces évolutions.

Phase préparatoire

- Réalisation des évolutions techniques du POSS, mené par le référent national en lien avec le coordonnateur régional,
- Informations et formation à l'utilisation de l'outil auprès des :
 - Référents pédagogiques des écoles de formation : 2 sessions,
 - Infirmières Conseillères Techniques (ICT) de l'Éducation nationale : 1 session.
- Création de tutoriels interactifs régionaux, réalisés par le coordinateur pédagogique de l'IFPM d'Orléans et le coordonnateur régional SSES : l'un destiné aux terrains de stages, l'autre aux écoles de formation.

Mise en œuvre

- Recensement des terrains de stage sur POSS du 31 mars au 13 juin 2025
- Gestion et accompagnement des utilisateurs assurés par le coordonnateur régional SSES
 - Assistance téléphonique (une centaine d'appels) et traitement d'une centaine de mails des terrains de stage candidats principalement pour accompagner la création des comptes utilisateurs, publier des offres, supprimer des doublons, vérifier le bon enregistrement des offres publiées,
 - Révision des offres des établissements scolaires par les ICT départementales pour s'assurer de l'adéquation avec les directives de l'Éducation Nationale. Ajustement des offres en lien avec les établissements candidats au besoin,
 - Accompagnement des référents pédagogiques pour le placement des étudiants sur POSS.
- Extraction des offres depuis POSS, mise en forme de tableaux départementaux pour faciliter la répartition des terrains par les écoles de formation.

Quelques chiffres

- Comptes utilisateurs créés durant la période d'ouverture du POSS [mars-juin 2025]
 - 296 terrains de stage, dont 263 ayant publié au moins une offre soit 89%
 - 17 instituts et universités dont 13 ayant prépositionné tout ou partie de leurs étudiants sur POSS
- 344 offres publiées durant la période d'ouverture du POSS

Création de vidéos capsules

Deux vidéos capsules ont été réalisées par les membres de la commission opérationnelle notamment le département de formation médicale d'Orléans, l'EUK d'Orléans, la faculté de médecine de Tours, l'IFPM45 et l'IFSI Croix Rouge de Chambray-lès-Tours.

L'une porte sur la "Présentation du Service Sanitaire et de son organisation en Centre-Val de Loire", la seconde sur "Le Service Sanitaire en pratique".

Toutes deux apportent un éclairage et des informations pratiques sur le dispositif du service sanitaire en Centre-Val de Loire. Elles sont destinées à la fois aux étudiants ainsi qu'aux terrains de stage mais également à tout partenaire désireux de s'informer sur ce dispositif.

PERSPECTIVES 2026 : CONSOLIDATION, AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT

Les activités transversales de l'année 2025 seront poursuivies en 2026 :

- Animation de la commission opérationnelle,
- Paramétrage du POSS,
- Accompagnement des acteurs à l'utilisation du POSS,
- Réalisation du rapport d'activité,
- Travail en réseau avec l'ensemble des partenaires pour faire connaître le dispositif
- Soutien aux acteurs pour se mettre en lien.

Les objectifs de l'année 2026 visent à transformer les expérimentations de 2025 en processus standardisés et efficaces et amorcer de nouveaux chantiers :

- Généraliser le POSS
 - Dresser le bilan du déploiement et de la 1^{ère} année d'utilisation
 - Apporter les ajustements techniques nécessaires et réviser les tutoriels
 - Tendre vers une utilisation exhaustive pour le recensement des stages
- Poursuivre l'amélioration du dispositif régional SSES
 - Planifier le calendrier régional
 - Affiner la procédure de stage en milieu scolaire après évaluation
- Développer de nouveaux axes de réflexion
 - Mettre en place les groupes de travail régionaux définis par les instances régionales pour répondre aux besoins du terrain